

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate



Commission scolaire
des Grandes-Seigneuries

LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES ADOpte SON BUDGET ET SON TAUX DE TAXATION 2015-2016

La Prairie, le 2 juillet 2015 – Lors de sa séance en ajournement du mardi 30 juin dernier, le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (CSDGS) a adopté son budget ainsi que le taux de taxation de la commission scolaire pour l'année 2015-2016.

En mai dernier, avec le dépôt du projet de règles budgétaires du gouvernement provincial, la CSDGS a appris qu'elle devra à nouveau éponger des compressions budgétaires, et ce, pour une 6^e année consécutive. Les nouvelles compressions sont de l'ordre de 6,7 millions de dollars pour l'année 2015-2016. Elles incluent aussi la troisième et dernière année du retrait de la compensation pour crédit de taxes aux contribuables, soit 3,6 M \$. L'ensemble des coupures subies par la CSDGS depuis 2010-2011 totalise 29,3 millions de dollars.

Budget 2015-2016

Les efforts déployés n'ont pas permis l'équilibre du budget 2015-2016 étant donné l'ampleur des coupures de subventions subies et le plan de redressement en cours depuis 2014-2015. Pour l'année scolaire 2015-2016, la CSDGS prévoit des revenus de 246,7 M \$ et des dépenses de 247,3 M \$, ce qui occasionne un manque à gagner de 665 609 \$. En conséquence, la CSDGS a fait parvenir au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) une demande pour l'autoriser à adopter un budget déficitaire, comblé par une appropriation de surplus. Voici la répartition :

Provenance des revenus de 246,7 M \$	Répartition	Montant en millions de dollars
Subventions et péréquation du MEESR	71 %	175,1
Taxe scolaire	21 %	52,8
Autres revenus (notamment vente de biens et services)	8 %	18,7

Nature des dépenses de 247,3 M \$	Répartition	Montant en millions de dollars
Activités d'enseignement et de soutien à l'enseignement	71 %	175,1
Services d'appoint (notamment le transport scolaire et le service de garde)	12 %	30,4
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	10 %	25,7
Activités connexes (notamment le service de la dette)	3 %	6,6
Activités administratives	3,8 %	9,4

À titre informatif, la masse salariale représente, à elle seule, 79 % des dépenses totales de la CSDGS, soit 176,2 M \$.

Efforts de réduction des dépenses des services administratifs de la CSDGS depuis 2010-2011

Dans le but de préserver la qualité des services directs aux élèves, la CSDGS a privilégié des mesures de réduction de ses dépenses administratives pour plus de 2,1 M \$ depuis 2010-2011, tout en préservant les ressources humaines, financières et matérielles des établissements (voir tableau ci-dessous). Rappelons que les dépenses administratives ne représentent que 3,8 % du budget total de la CSDGS en 2015-2016, soit 9,4 M \$.

Resserments budgétaires des divers services	(445 500 \$)
Projets de recherche et développement pédagogique	(239 800 \$)
Réduction des frais légaux	(105 000 \$)
Diminution du personnel surnuméraire	(113 900 \$)
Réduction des frais de banque et intérêt	(96 000 \$)
Fermeture du comptoir de taxe scolaire	(78 000 \$)
Réduction des frais de perfectionnement des cadres et des membres du personnel non enseignant	(68 500 \$)
Abolition ou non remplacement de postes administratifs	(643 500 \$)
Optimisation et rationalisation de dépenses administratives	(270 000 \$)
Frais de scolarité extérieur	(125 000 \$)
Réduction totale des dépenses des services administratifs depuis six ans	2 185 200 \$

« Contrairement à ce que certains pensent, les services administratifs de la CSDGS ont subi des compressions budgétaires importantes au cours des dernières années, comme en font foi les chiffres que nous publions aujourd'hui », a indiqué madame Marie-Louise Kerneïs, présidente du conseil des commissaires de la CSDGS. « Bien que les marges de manœuvre soient limitées, nous leur demandons encore cette année de participer aux efforts de réduction des dépenses afin de limiter au maximum les impacts des compressions budgétaires sur les services directs aux élèves. À titre d'exemples, on parle de non remplacement de congés sans solde partiels et d'attrition lorsque le personnel visé n'est pas en service direct auprès des élèves ou qu'une réorganisation des services peut être faite. »

Taxe scolaire 2015-2016

Le taux de la taxe scolaire par 100 \$ d'évaluation foncière a été fixé à 0,29736 \$ pour l'année 2015-2016, une augmentation de 0,01135 par rapport à l'an dernier. Cette hausse est nécessaire pour pallier un manque à gagner de 3,6 M \$ causé notamment par l'abolition de l'allocation complémentaire consentie à la CSDGS de 2007 à 2014 et à l'augmentation de la clientèle scolaire. Il est toutefois possible que certains comptes de taxe augmentent plus cette année en raison de la hausse de la valeur des immeubles.

« Bien que les contribuables observeront une hausse de leur compte de taxe scolaire, les revenus de la CSDGS ne seront pas augmentés pour autant », a tenu à préciser madame Kerneïs. « Ce sont les efforts de réduction des dépenses et l'augmentation de la clientèle qui permettront à la CSDGS de préserver, cette année encore, les services directs aux élèves. Des impacts des compressions administratives sont à prévoir dans les services aux écoles et aux centres, aux élèves et à la population, ainsi qu'au ministère. Celles-ci seront analysées en cours d'année », a conclu madame Kerneïs.

Les comptes de taxe scolaire seront mis à la poste le 6 juillet 2015.

– 30 –

Source : Mylène Godin
Régisseur, Secteur des communications
Commission scolaire des Grandes-Seigneuries
514 380-8899, poste 3978 | godin.mylene@csdgs.qc.ca
www.facebook.com/csdgs.qc.ca